



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq le onze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt huit mars deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC1-1-4-35

OBJET : ENTRETIEN SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS
ET OUVRAGES D'EAUX USÉES : HYDROCURATION ET INSPECTION

CAMÉRA

ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE SERVICES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (pouvoir donné à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. RAUZY Jean (pouvoir donné à MB. MAERTEN)
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian (pouvoir donné à F. FILLATRE)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme Marie-Dominique CHAPUS (en remplacement de C. BOISSEAU)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LE CORRE Christiane : M. LOPES Ernest (pouvoir donné à L. BRU) : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme HOHOL Elisabeth : M. ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents :

Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	: Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Vanessa ESCUDE a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC1-1-4-35

**OBJET : ENTRETIEN SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS ET
OUVRAGES D'EAUX USÉES : HYDROCURAGE ET INSPECTION CAMÉRA
ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE SERVICES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée avec une remise des offres fixée au 18 décembre 2024 à 12h00, pour l'entretien sur les réseaux d'assainissement collectifs et les ouvrages d'eaux usées (hydrocurage et inspection caméra).

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 18 mars 2025 pour le jugement des offres.

Deux entreprises ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
WEILL	82290 MONTBETON
EURL RESOLOGY	31270 CUGNAUX

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations estimé sur le montant total HT du DQE	60,00 %
2-Valeur technique : évaluée à partir des éléments du mémoire technique	40,00 %
2.1- Pertinence des véhicules et matériels d'intervention dédiés au marché	25,00 %
2.2- Moyens humains et méthodologie d'intervention dédiés au marché	15,00 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat WEILL est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin (L'offre des prix des candidats renseignée dans le DQE correspond à plusieurs typologie d'interventions que pourraient être amené à faire le titulaire).

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant maximum par période : 250 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	WEILL	5 065,80 €
2	EURL RESOLOGY	13 460,00 €

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer l'accord-cadre au candidat WEILL pour un montant maximum de 250 000 € HT par période,
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer l'accord-cadre au candidat WEILL pour un montant maximum de 250 000 € HT par période,

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 11 avril 2025
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

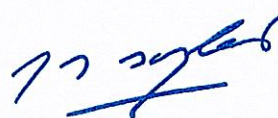
A Valence d'Agen, le 14 avril 2025

La secrétaire de séance
Mme le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 24 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 24 AVR. 2025

AR Préfecture

Entretien sur les réseaux d'assainissement collectifs et ouvrages d'eaux usées : hydrocurage et inspection caméra ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE SERVICES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250411-205CC1_1_4_35-DE

Numéro d'acte : 205CC1_1_4_35

Date de décision : 11/04/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-4-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / accords-cadres)

Fichier acte : 2025CC1-1-4-35 Entretien réseaux assainissement collectifs et ouvrages eaux usées ATTRIBUTION ACCORD-CADRE SERVICES.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 24/04/2025 15:20:17

Date de réception de l'AR : 24/04/2025 15:20:53